

Projet de procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'ARUL, tenue le mardi 31 octobre 2023 à 10 h 00, à la salle du conseil universitaire du Pavillon Louis-Jacques Casault (CSL 3632).

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La Présidente de l'ARUL, Johanne Morneau, souhaite la bienvenue à tous les membres de l'assemblée générale annuelle. Elle présente Alain Prujiner qui agira comme président de l'AGA.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Conformément à l'article 4.4 des Statuts, toute réunion de l'assemblée générale requiert un quorum de vingt-cinq membres. Au moment de l'ouverture de l'assemblée, 77 membres avaient signifié leur présence. Le président déclare donc l'assemblée ouverte.

Étant donné qu'il y aura plusieurs propositions sur lesquelles les membres auront à se prononcer, le président de l'Assemblée, Alain Prujiner, suggère d'adopter comme pratique le vote à main levée pour les propositions qui seront soumises à moins qu'une personne ne souhaite demander le vote.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour a été faite par Alain Prujiner qui préside l'Assemblée.

AGA-2023-01 – Il est proposé par Lise Darveau et appuyé par Christian Pellerin d'adopter l'ordre du jour tel que transmis.

Adopté à l'unanimité

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{er} NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} novembre 2022 a été transmis, par voie électronique, à tous les membres de l'ARUL avec l'avis de convocation et est présumé avoir été lu.

La secrétaire informe les membres qu'elle n'a pas reçu de demandes de corrections.

AGA-2023-02 – Il est proposé par Claude Godbout et appuyé par Line Grisé d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} novembre 2022 tel que transmis.

Adopté à l'unanimité

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Johanne Morneau n'a rien à signaler de particulier, si ce n'est que plusieurs sujets vont revenir dans son rapport ou dans ceux présentés par les présidents et présidentes de comités.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Présidente témoigne des grands dossiers qui ont retenu l'attention du Conseil d'administration de l'ARUL au cours de la dernière année, tel que mentionné dans le *Rapport de la Présidente et du Conseil d'administration 2022-2023*.

6.1 Membres du Conseil d'administration 2022-2023

Johanne Morneau présente les membres du Conseil d'administration et elle les remercie pour leur précieuse collaboration : M^{mes} Lise Darveau, Rachèle Lavoie, Lucie Bouffard, Zita De Koninck, Fernande Payeur et Dorothy Roy et MM. Christian Pellerin, Marcel Dupras et Alain Prujiner.

Johanne Morneau présente les présidents et présidentes de comités : Louise Barbeau, Comité de vérification, Jacques Bureau, Comité des élections, Marcel Dupras, Comité de soutien informatique, Marie-France Ebacher, Comité d'entraide, Patrice Garant, Comité des statuts, Claude Godbout, Comité d'information sur les régimes de retraite, Zita De Koninck, Comité d'information, Jean-Claude Méthot, Comité des avantages sociaux et Comité de recrutement (intérim), Christian Pellerin, Comité des activités sociales, culturelles et sportives, Johanne Morneau au Comité de liaison ARUL-VRRH et au Comité sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information.

Le Conseil d'administration a tenu 10 réunions, incluant la réunion statutaire pour la désignation des membres du Comité exécutif. Il a aussi eu à prendre position à deux reprises par courriel. Pour sa part, le Comité exécutif s'est réuni à 8 reprises pour préparer les séances du CA et discuter de sujets spécifiques. Les divers comités de l'Association ont poursuivi leur engagement et les rapports présentés aujourd'hui, témoignent de leur dynamisme et de leur contribution à la vie de l'ARUL.

6.2 Sujets traités

6.2.1 Consultation sur les statuts

6.2.2 Création du comité sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information

6.2.3 Le point à la suite de la Réflexion stratégique de 2018

6.2.4 Adhésion automatique non obligatoire

6.2.5 La préparation de la célébration des 35 ans de l'ARUL

6.2.6 Groupe de travail sur l'inclusion des retraités non membres

6.2.7 L'ARUL dans sa communauté

6.2.8 Groupe de travail sur un exercice de rapprochement avec les syndicats

6.2.9 Relève au Conseil d'administration

6.3 Représentations externes

La présidente fait mention des représentations externes assurées par des membres :

- Invitation de la Rectrice à la participation de l'ARUL à la consultation sur la planification institutionnelle 2023-2028;
- Participation à la Table de concertation sur les violences à caractère sexuel;
- Collaboration de Services Campus avec l'ARUL, afin de faciliter la tenue de réunions avec des membres à distance, l'accès aux stationnements de l'Université lors de diverses réunions avec les membres, etc.;
- Partenariat avec la Coop Zone au niveau de l'assistance informatique aux membres de l'ARUL.

6.4 Remerciements

La présidente adresse ses remerciements tout particulièrement:

- Aux membres du Conseil d'administration et aux présidentes et présidents des comités pour leurs précieux conseils et leur soutien;
- Aux membres des comités et des groupes de travail pour leur engagement au sein de l'Association.
- La présidente souligne la contribution d'Amandine Mongis, Micheline Daigle et Georgette Racine pour leur soutien administratif.
- La présidente encourage les membres de l'ARUL à se faire connaître auprès d'anciens collègues, afin de favoriser l'adhésion à l'ARUL. Cette dernière peut compter sur une soixantaine de bénévoles, fort appréciés; mais il faut renouveler et renforcer l'équipe, afin de prêter main forte au groupe actuel.

La présidente sortante remercie chaleureusement les membres pour leurs nombreux témoignages, dans le cadre de la fin de son 4e mandat à la tête de l'ARUL.

[Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL](#)

AGA-2023-03 – Il est proposé par Claire Sormany et appuyé par Hélène Servais d'approuver le rapport de la Présidente et du CA et de l'adopter.

Adopté à l'unanimité.

Jacques Bureau, propose une motion de remerciements afin de souligner le parcours de Johanne Morneau au sein de l'ARUL et Jean-Claude Méthot l'appuie.

AGA-2023-04 Le Conseil d'administration dépose une motion de remerciement à l'intention de Johanne Morneau, pour son engagement soutenu et ses nombreux accomplissements à la présidence de l'ARUL, durant 4 mandats.

Adopté à l'unanimité.

7. FINANCES

7.1 Lecture et adoption du rapport du comité de vérification

Louise Barbeau, présidente du Comité de vérification, présente le rapport de vérification. D'abord, elle fait part de la démarche suivie pour la vérification des états financiers de l'ARUL et de la petite caisse, démarche accomplie avec Lionel Gagnon.

Après une vérification réalisée en septembre dernier (13-14-18 septembre), s'appuyant sur une sélection au hasard de trois mois et la correction de quelques erreurs, le comité de vérification a conclu que le bilan et l'état des résultats ont bien été établis à partir des registres de l'ARUL, le tout étant conforme. Aussi la vérification de la dernière petite caisse et des pièces justificatives a bien été réalisée. À la fin de l'année, les écritures comptables ont également fait l'objet d'une vérification et tout concordait. Il en va de même pour les écritures de régularisation.

Elle tient à remercier Lionel Gagnon, Lucie Bouffard, trésorière, ainsi qu'Amandine Mongis pour leur précieuse collaboration.

AGA-2023-05 – Il est proposé par Marcel Dupras et appuyé par Jacques Martinette, d'adopter le rapport du Comité de vérification tel que présenté par Louise Barbeau, présidente dudit comité.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Présentation des états financiers 2022-2023 (Lien à insérer)

Lucie Bouffard, trésorière, présente et commente les états financiers 2022-2023.

L'actif de l'ARUL, au 30 juin 2023, se situe à \$ 80,189.56.

La trésorière met en évidence certains points de l'état des résultats 2022-2023 :

- À la demande de Jacques Bureau, elle souligne que la contribution de la Caisse Desjardins se fait sous forme de publicité;
- Le montant de 12 242\$ au poste budgétaire *courrier et frais postaux* relève d'une surfacturation (facture de 8 000\$, 4 057\$ en sus,), découverte en avril et mai dernier. Le remboursement n'a été effectué qu'en octobre dernier par l'Université Laval. L'année prochaine les frais devraient se situer autour de 4 000\$;
- Les dépenses au poste des assurances augmentent d'année en année. L'ARUL n'a pas force de négociation en ce domaine;
- Au niveau du poste budgétaire *honoraires*, les besoins d'un support ponctuel dans certaines situations, entraînent des rémunérations sous forme d'honoraires.

AGA-2023-06 – Il est proposé par Richard Grenier et appuyé par Fernande Payeur, d'approuver les États financiers 2022-2023, tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Prévisions budgétaires pour l'année 2023-2024

Lucie Bouffard poursuit avec la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2023-2024.

- Le budget de l'ARUL a été adopté le 21 août 2023 par le CA et révisé le 27 septembre 2023;
- Elle s'attarde au montant de 10 000\$ dédié aux activités du 35^e anniversaire de l'ARUL, période festive;
- Marcel Dupras, président du comité informatique, explique le contexte du montant de 28 000\$ au poste budgétaire *site Web et logiciels*. Yapla a fait une soumission pour la conception et l'installation des outils nécessaires au site Web de l'ARUL. Yapla a retiré finalement sa soumission.

Suit une question de Claire Sormany qui s'interroge sur la reconnaissance financière associée à la participation au sein du Conseil d'administration, sous forme de jetons de présence. Lucie Bouffard souligne son opposition à cette suggestion. Selon elle, le travail est inégal d'un bénévole à l'autre. Alain Prujiner souligne qu'il n'y a pas de place, à ce stade-ci, pour un débat sur la possible rémunération des bénévoles.

Yvon Lirette demande si l'envoi électronique du *Traits d'Union*, par exemple, a été envisagé. Il y aurait une économie qui pourrait être appréciable à ce niveau. La présidente souligne que c'est un point qui sera mis à l'ordre du jour éventuellement.

AGA-2023-07 – Il est proposé par Jacques Martinette et appuyé par Claire Sormany de recevoir les prévisions budgétaires pour l'année 2023-2024, telles que présentées.

Adopté à l'unanimité.

7.4 Nomination des membres du comité de vérification pour 2023-2024

Le Conseil d'administration recommande de nommer de Lucie Bouffard ainsi que Louise Barbeau, et Lionel Gagnon, au Comité de vérification pour le prochain exercice financier 2023-2024.

AGA-2023-08 – Il est proposé, par Jean-Claude Méthot et appuyé par Rachèle Lavoie, de nommer Lucie Bouffard, présidente, ainsi que Louise Barbeau et Lionel Gagnon, comme membres au Comité de vérification pour l'année financière de l'ARUL, débutant le 1^{er} juillet 2023 et se terminant le 30 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

8. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS (Insérer lien vers les rapports)

8.1 COMITÉ D'ENTRAIDE

En l'absence de la présidente du Comité d'entraide, Marie-France Ébacher, Claude Godbout présente les membres du comité, dont il fait partie et les remercie de leur collaboration : Ginette Lazure, Michèle Reny, Germain Trottier et Lucie Turgeon. Il fait part des principales activités organisées, dans le courant de l'année 2022-2023.

[Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL](#)

8.2 COMITÉ D'INFORMATION

Zita De Koninck, présidente du Comité depuis janvier 2023, adresse ses remerciements aux membres du comité : Huguette Dagenais, Marie-José des Rivières, Pauline Doyon, Luce Fleury, Richard Grenier, Line Grisé, Marielle Morissette et Jeanne Valois, récemment disparue. Elle souligne la collaboration de Lucie Bouffard.

Elle fait état des principaux travaux exécutés dans le courant de l'année 2023 et adresse ses remerciements aux membres du Comité de soutien informatique pour leur précieuse collaboration. Elle remercie les présidents et présidentes des divers comités pour leur importante contribution, ainsi qu'Amandine Mongis pour son aide dans la préparation des publications.

[Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL](#)

8.3 COMITÉ D'INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

Le Président, Claude Godbout, rappelle que le Comité ne se substitue pas aux Comités de retraite et que leur objectif est de tenir l'ARUL informée de l'état et de l'évolution des régimes de retraite dont bénéficient ses membres. Il présente la composition de son Comité : Claude Godbout,

président (RRPPUL), Claude Paradis (RRPPUL), Louise Barbeau (RRPePUL), Josée Germain (RRPePUL), Luc Brouillette (RREEUL), Suzanne Thivierge (RREEUL). Il remercie les membres du Comité, à la fois pour leur implication au sein du présent comité et pour leur participation à leur comité de retraite respectif.

Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL

8.4 COMITÉ DE RECRUTEMENT

Jean-Claude Méthot, président par intérim, présente les membres de son comité : Nancy Chamberland, Luc Cyr, Jacques Martinette et Fernande Payeur. Il remercie tous ceux qui facilitent le travail du comité de recrutement.

Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL

8.5 COMITÉ DE SOUTIEN INFORMATIQUE

Marcel Dupras, président, présente les membres de son comité : Richard Grenier et Jacques Martinette. Il tient à remercier chaque membre qui a mis son talent au service du Comité. Il informe les participants que tous ont signé la *Déclaration de confidentialité des renseignements personnels*, puisqu'ils ont accès à des renseignements sensibles dans le cadre de leur participation à ce comité.

Il passe en revue les principaux faits saillants :

- Collaboration avec le comité des élections, avec le comité d'information, avec le comité d'entraide et avec le comité sur la protection des renseignements personnels
- Yapla
- Authentification multifactorielle
- Accès à Eduroam
- Base de données de l'ARUL
- Gestion courante

Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL

8.6 COMITÉ DES ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Christian Pellerin, président, présente son équipe composée de Lucie Bouffard, Michelle Champagne, René del Villar, Alfred Marquis, Jacques Martinette, Rachèle Lavoie, Monique Parent, Monique Généreux. Il remercie tous ces membres bénévoles pour leur engagement

Le Président fait un rappel des principales activités tenues en 2022 puis en 2023 et s'étant échelonnées du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL

8.7 COMITÉ DES AVANTAGES SOCIAUX

Jean-Claude Méthot, président du Comité, remercie chaleureusement les membres du Comité : Josée Germain, Line Grisé, Marcel Dupras et Raymond Wayland. Il signale que le rapport annuel

sera publié dans le *Trait d'union* de décembre 2023. Il revient sur les dossiers importants de l'année.

Le présent rapport couvre la période correspondant à l'année financière de l'ARUL, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Renouvellement de la police d'assurance collective des retraités de l'Université Laval

La demande initiale de l'Industrielle-Alliance, notre assureur en 2022-2023, était de 34,9% puis de 22,1% après négociations; en conservant dans l'expérience les premiers 50 000\$ par certificat hors-province, l'augmentation des primes aurait été réduite à 12,1%. Deux autres possibilités de réduction ont été envisagées : assurance annulation de voyage, limite de 5 000\$ au lieu de 7 500\$; abaissement à 75% (au lieu de 80%) du pourcentage de remboursement pour les frais paramédicaux. En acceptant ces propositions, l'augmentation des primes aurait pu être réduite à 10,4%.

Décision : les deux dernières possibilités de réduction n'ont pas été retenues; résultat, augmentation de 12,1%.

Changement d'assureur : le dossier est très avancé et devrait conduire à une réduction des primes de 5,4%, au lieu d'une augmentation prévisible d'environ 12%.

Étant donné que demain le 1^{er} novembre 2023, les retraités vont changer d'assureur, le président du comité tient à ajouter quelques renseignements à ce sujet.

Soucieuse de réduire les coûts d'assurance des retraités, l'UL s'est tournée vers l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) qui a mis sur pied un consortium, regroupant une vingtaine d'établissements, pour les assurances collectives.

À l'issue d'un processus d'appel d'offres, Manuvie et Green Shield Canada ont été retenus pour ce consortium par l'ACPAU, en raison de la qualité et de la compétitivité de leur proposition respective. Après analyse, l'Université Laval a choisi GreenShield pour les avantages que cet assureur offrait, notamment sur le plan administratif :

- Réduction des frais administratifs de 120 000\$ par année, garantie pour cinq ans.
- Réduction des frais de mise en commun de 190 000\$ par année, garantie pour deux ans, avec une hausse maximale de 8% par année les trois années suivantes.
- Ces deux dernières réductions devraient conduire normalement, au cours des prochaines années, à d'autres réductions des primes à payer par les retraités.

Essentiellement, la couverture sera la même que celle en place en 2022-2023. Le VRRHF se charge de transmettre des renseignements à cet effet.

Une exception : le maximum remboursable au volet assurance annulation de voyage (par personne et par voyage), passe de 7 500\$ à 5 000\$, soit le même maximum qu'il y a quelques années, lequel correspond à une politique générale du nouvel assureur.

[Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL](#)

8.8 COMITÉ DES STATUTS

Patrice Garant, président du comité, nous présente les membres de son comité : Jacques Bureau, Yves Hurtubise et Alain Prujiner. Il renseigne les membres sur les travaux encourus concernant les statuts en 2022-2023.

L'année 2022-2023 a été consacrée à la préparation de la révision des statuts de l'ARUL (version 2014). Le comité a été saisi d'une quinzaine de demandes précises de modifications à apporter aux statuts. Le Conseil d'administration a finalement approuvé le projet, qui sera soumis à une assemblée générale spéciale plus tard en 2023.

[Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL](#)

8.9 COMITÉ DE LIAISON ARUL-VRRHF

En 2022-2023 les membres ont été:

- Pour l'Université : la Vice-rectrice adjointe aux ressources humaines et porte-parole de l'UL, Noémie Moisan et l'adjoint exécutif du VRRHF, Jean Larouche;
- Pour l'ARUL, les membres, administratrices au CA : Johanne Morneau, Zita De Koninck, Rachèle Lavoie et Dorothy Roy.

Sujets abordés cette année, entre autres :

- Échange sur les critères d'adhésion à l'ARUL;
- Diminution du nombre de personnes retraitées faisant usage de l'adresse de courrier électronique @ulaval, laquelle peut affecter la capacité de l'UL et celle de l'ARUL de les rejoindre;
- Rapprochement de l'ARUL avec les syndicats/associations de l'Université Laval.

[Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL](#)

8.10 COMITÉ SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Ce comité a été créé au printemps 2023 par le CA.

Il a pour mandat d'examiner les exigences de la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et devant être appliquées à un organisme sans but lucratif comme l'ARUL, ainsi que de coordonner les pratiques visant à protéger les renseignements personnels des membres de l'ARUL.

Le comité est composé des personnes suivantes: Johanne Morneau, Zita De Koninck, Marcel Dupras, Nancy Chamberland.

[Voir rapport complet sur le site Web de l'ARUL](#)

Rapports des comités permanents – Proposition à adopter

AGA-2023-09 – Il est proposé par Claire Sormany et appuyé par Line Ross, de recevoir l'ensemble des rapports tels que présentés par leurs présidentes et présidents respectifs.

Adopté à l'unanimité.

9. MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE L'ASSOCIATION

9.1 RAPPORT DU COMITÉ DES ÉLECTIONS

En conformité avec les articles 3.2.2. – Mises en candidature, le Comité des élections a procédé le 2 juin 2023 à la vérification des bulletins de présentation en vue de l'élection, pour un mandat de deux ans, de cinq administrateurs de l'Association des retraités de l'Université Laval (ARUL).

Aux fins de leur représentation au Conseil d'administration, les membres sont rattachés à l'un des groupes suivants :

- Membres ayant contribué au régime de retraite des professeurs et professeures: RRPPUL;
- Membres ayant contribué au régime de retraite du personnel professionnel : RRPePUL;
- Membres ayant contribué au régime de retraite des employés et employées : RREEUL;
- Membres ayant contribué au régime complémentaire de retraite : RCRUL.

Trois bulletins ont été reçus avant le 1^{er} juin 2023 à 23h59. Les trois bulletins ont été jugés conformes aux Statuts de l'ARUL.

Groupe des professeurs (RRPPUL) :

- Est déclarée réélue : **Zita De Koninck**

Groupe des employés (RREEUL) :

- Est déclarée réélue : **Fernande Payeur**

Groupe des membres du régime complémentaire (RCRUL) :

- Est déclarée réélue : **Rachèle Lavoie**

Le 20 octobre 2023, Zita De Koninck a informé le Comité des élections qu'elle renonçait à un troisième mandat au Conseil d'administration de l'ARUL, mandat qui devait débiter le 1^{er} novembre 2023. Trois postes d'administrateur sont désormais vacants au Conseil d'administration et il incombera à l'Assemblée générale du 31 octobre 2023 de les combler (article 3.2.3- Procédures d'élection, 4^e paragraphe). La représentation minimale de chaque catégorie de membres étant assurée au Conseil d'administration (article 5.3), toute personne ayant contribué à l'un des quatre régimes de retraite pourra donc poser sa candidature.

Jacques Bureau, président

Jacqueline Bouchard, Guy Gosselin, Jacques Loiselle, Fabienne Rivard, membres

AGA-2023-10 – Il est proposé par Claire Sormany et appuyé par Line Grisé de recevoir le rapport du Comité des élections.

Adopté à l'unanimité

9.2 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Élection à un poste réservé à un membre rattaché à l'un des groupes suivants :

- Régime de retraite des professeurs et professeures: RRPPUL;
- Régime de retraite du personnel professionnel : RRPePUL;
- Régime de retraite des employés et employées : RREEUL;
- Régime complémentaire de retraite : RCRUL.

Rappel des étapes de la procédure d'élection :

- Propositions de candidatures;
- Période de votation;
- Résultats du vote.

Le président va recevoir toutes les candidatures.

Pour le poste ouvert à une personne ayant contribué à un des quatre régimes de retraite, la candidature de Yvan Pépin est proposée par Jacques Martinette et appuyée par Rachèle Lavoie. Le candidat accepte.

AGA-2023-11 - Sur déclaration du président du Comité des élections, Yvan Pépin est élu membre du Conseil d'administration de l'ARUL pour un mandat de 2 ans.

Adopté à l'unanimité

Pour le poste ouvert à une personne ayant contribué à un des quatre régimes de retraite, la candidature de Jean-Claude Méthot est proposée par Lise Darveau et appuyée par Rachèle Lavoie. Le candidat accepte.

AGA-2023-12 - Sur déclaration du président du Comité des élections, Jean-Claude Méthot est élu membre du Conseil d'administration de l'ARUL pour un mandat de 2 ans.

Adopté à l'unanimité

Pour le poste ouvert à une personne ayant contribué à un des quatre régimes de retraite, la candidature de Richard Grenier est proposée par Jacques Martinette et appuyée par Marcel Dupras. Le candidat accepte.

AGA-2023-13 - Sur déclaration du président du Comité des élections, Richard Grenier est élu membre du Conseil d'administration de l'ARUL pour un mandat de 2 ans.

Adopté à l'unanimité

10. COTISATION POUR L'ANNÉE 2022

Résolution adoptée par le Conseil d'administration de l'ARUL lors de la réunion tenue le 21 août 2023 :

Étant donné la bonne santé financière de l'ARUL, et l'importance de poursuivre les objectifs de l'Association, il est proposé par le Conseil d'administration de maintenir la cotisation à son niveau actuel, soit à 36 \$ par année, pour la prochaine année débutant le 1^{er} janvier 2024.

Alain Prujiner suggère de remplacer, dans la résolution AGA-2023-14, « *accepte de maintenir* » par « *approuve le maintien* ». Les membres de l'assemblée sont d'accord.

AGA-2023-14- Attendu l'avis favorable du Conseil d'administration, il est proposé par Claire Sormany et appuyé par Guy Gosselin que l'assemblée générale approuve le maintien de la cotisation annuelle à l'ARUL à son niveau actuel, soit à 36 \$, le tout étant applicable à l'année civile 2024.

Adopté à l'unanimité.

11. VARIA

Remerciements aux membres bénévoles sortants.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant de lever la séance, la présidente fait part du Tableau d'honneur qui a été mis à jour.

AGA-2023-15– Considérant que l'ordre du jour est épuisé, le président déclare la fin de la présente assemblée annuelle. Il est proposé par Marcel Dupras et appuyé par Rachèle Lavoie de lever l'assemblée. Il est 12 h 10.

Adopté à l'unanimité.



Zita De Koninck
Secrétaire

Le 31 octobre 2023